

Négociation Égalité Femmes / Hommes

RIEN DE CONCRET... FO CLAQUE LA PORTE !

Le 6 février, une nouvelle réunion de négociation a eu lieu concernant l'accord collectif relatif à l'égalité professionnelle femmes/hommes dans notre Ministère économiques et financiers.

Après 2 réunions sur l'accord de méthode, l'administration avait initialement prévu 2 réunions pour parler à la fois des résorptions des écarts de rémunération, de la prévention et de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Un peu léger...

Surtout quand dès la 1^{ère} réunion, la DGFIP a déclaré que la mobilité obligatoire pour les promotions de C en B n'a rien à voir avec l'égalité femmes/hommes. Sans commentaire...

La fin de cette mobilité forcée est une revendication de longue date de **FO Finances** et l'une des raisons pour lesquelles il n'avait pas signé le précédent accord il y a 4 ans. La séance du 6 février se résumait à la présentation de l'index égalité et des écarts de rémunération : un outil méthodologique dénoncé par **FO Finances** pour ses résultats biaisés et partiels, loin de refléter la réalité du terrain. Aucun intérêt...

Sans réponse sur nos demandes précédentes, sans calendrier et sans cadre précis, sans mesure concrète dans le projet d'accord et sans avancée sur la mobilité forcée, **FO Finances** a quitté la séance.

FO Finances conditionne son retour à la table des négociations à un nouveau projet d'accord beaucoup plus ambitieux, répondant à nos revendications et aux réelles difficultés rencontrées par les agents. **Bref, du concret !**



1 MILLION DE BÉNÉFICIAIRES POTENTIELLEMENT EXCLUS DU CHÈQUE ÉNERGIE PAR L'ÉTAT

Après l'annonce d'une augmentation de près de 10% des prix de l'électricité résultant de la sortie progressive du bouclier tarifaire, le gouvernement envisage désormais d'exclure potentiellement près d'un million de bénéficiaires du chèque énergie qui pourtant remplissent les critères pour l'obtenir.

Des associations familiales et de consommateurs¹ dont **FO Consommateurs** ont signé un communiqué pour dénoncer une véritable inégalité d'accès à l'aide publique en

1- ADEIC – AFOC – Association Léo Lagrange Pour la défense des Consommateurs – AUE - CGL - CLCV – CNAFAL – CNAFC – CNL - CSF – Familles Rurales – Familles de France – Secours Catholique – UFC-Que Choisir – UNAF- FAP

raison d'une carence de l'administration. C'est d'autant moins acceptable que le montant de ce chèque couvre à peine l'augmentation des taxes imposées par le gouvernement aux tarifs de l'énergie.

Les nouveaux ayants droit au chèque énergie risquent de ne pas recevoir de chèque en 2024, et de ne pas bénéficier des protections associées, parmi lesquelles l'interdiction de réduction de puissance électrique pendant la trêve hivernale (du 01/11/24 au 31/03/25). La disparition progressive de la TH est la cause de l'impasse dans laquelle se trouvent la DGFIP pour identifier les occupants d'un même foyer et calculer le nombre d'unités de consommation².

La DGEC estime que chaque année, 1 million de ménages accèdent pour la 1^{ère} fois au bénéfice du chèque énergie. Les laisser à la porte alors que leurs revenus correspondent au critère d'éligibilité est inacceptable et scandaleux.

C'est incompréhensible, alors que :

■ les tarifs réglementés de vente d'électricité ont augmenté de 39% depuis début 2023,

■ que la sortie progressive du bouclier tarifaire génère une augmentation du prix de l'électricité de 10% depuis le 1^{er} février 2024,

■ que la taxe sur le gaz (TICGN) vient de passer de 8 à 16%,

■ que le tarif d'acheminement du gaz va majorer la facture de chauffage de 5,5% et que celui de l'électricité augmentera très probablement dans le même ordre de grandeur dans les prochains mois.

Permettre aux ménages répondant au critère de ressources inscrit dans la loi d'accéder au chèque énergie 2024 est une exigence... Sur la base du revenu fiscal de référence 2022 de manière dérogatoire s'il le faut, dans l'attente d'un dispositif pérenne. Le budget nécessaire est estimé à environ 500 millions d'euros à partir des évaluations communiquées par la DGEC. C'est un enjeu majeur de justice sociale, l'égalité d'accès aux aides publiques doit prévaloir.

Les milliards d'euros perçus via l'augmentation des taxes sur les factures d'électricité depuis le 1^{er} février absorberont à eux seuls et très largement cette aide sans laquelle un million de nos concitoyens plongeront encore un peu plus dans une précarité inacceptable. L'hiver dernier, 26% des

ménages déclaraient avoir souffert du froid chez eux, selon le Médiateur National de l'Énergie. Combien seront-ils l'an prochain ? La balle est dans le camp du Ministre de l'Économie en charge de l'Énergie pour mettre fin à la situation ubuesque proposée par l'administration.



2 - avec un plafond de 11 000 €/ unité de consommation